

CAHIER DES CHARGES PARTENARIAT LES VINS DE BORDEAUX

Partenariat Ministère de l'Éducation Nationale Et Conseil Interprofessionnel du Vin de Bordeaux (CIVB)

Art.1- Objectif du partenariat

Il est institué un partenariat entre l'éducation nationale et le CIVB afin de faire bénéficier les équipes pédagogiques (responsable de la formation en sommellerie) d'un kit pédagogique (mallette, documentation, supports de communication, PLV...).

Les enseignants engagés dans le partenariat, désignés par leur inspecteur de tutelle et identifiés par le CIVB, peuvent bénéficier d'une formation organisée par **L'École du Vin de Bordeaux - CIVB** à Bordeaux dans les locaux de l'École du Vin et dans le vignoble.

Art.2- Demande de dotation

Afin de bénéficier d'une dotation pédagogique, le professeur de sommellerie doit compléter la fiche de « **Fiche de dotation & d'animation pédagogique** ». Celle-ci lui parviendra sur simple demande à caroline.charpentier@vins-bordeaux.fr ou jerome.muzard@ac-bordeaux.fr, elle devra être retournée également par courriel.

Cette demande de dotation est assortie de la présentation d'un projet d'animation pédagogique sur le thème « **Un vin de Bordeaux pour toutes les occasions** » (exemples d'animations : *formation auprès des élèves (et apprentis) et des professionnels partenaires, jeux-concours, soirée à thème, vidéo de présentation d'un atelier de dégustation...*).

Art.3- Engagement de l'établissement partenaire

En contrepartie, les enseignants ayant bénéficié du kit pédagogique et/ou de la formation CIVB s'engagent à prévoir une animation pédagogique sur le thème des vins de Bordeaux auprès des partenaires professionnels associés (élèves, apprentis, adultes en formation, cavistes, sommeliers, restaurateurs...).

À l'issue de cette formation, le professeur pilote s'engage à faire parvenir à Caroline CHARPENTIER, le « BILAN » de l'animation réalisée (cf. « Phase 2 – fiche de dotation & d'animation pédagogique »). Ce bilan sera agrémenté de quelques photographies et des supports d'animation qui pourront être mutualisés sur le site national de la filière.

Art. Attestation pour les apprenants

Une **Attestation de formation** en Vins de Bordeaux pourra être remise aux apprenants formés à l'issue de la formation. Elle sera délivrée par le CIVB sur simple demande et après réception du bilan de la formation et de la liste des personnes formées (nom, prénom, fonction et mail).